



LA FDE 62 A 20 ANS

Notre Fédération Départementale d'Énergie a 20 ans et nous célébrerons cet évènement le 21 mai.

Ce sera, bien évidemment l'occasion de faire un bilan et de mesurer comment nous avons garanti des Services publics locaux de l'Électricité et du Gaz de qualité.

Mais ce sera aussi l'occasion de s'interroger sur les orientations à prendre pour les années à venir.

En effet un ensemble de lois récentes, constitue une étape de décentralisation énergétique très importante, qui voit les collectivités devenir des acteurs à part entière des systèmes énergétiques locaux.

La FDE 62 va devoir s'adapter pour continuer à accompagner les collectivités dans cette mutation.

Nous avons à relever deux défis majeurs.

Le défi des réseaux et des infrastructures

Jusqu'à présent, les choix d'architecture et de développement de réseaux ont été laissés pour l'essentiel aux gestionnaires de ces réseaux (ERDF et GrDF). Demain, les territoires, à travers les Plans Climat Air Énergie (PCAET), exprimeront des choix en matière de développement des réseaux notamment dans les nouvelles zones de développement.

La FDE 62 doit s'adapter à ces nouvelles exigences des territoires et les soutenir auprès des concessionnaires afin de garantir la cohérence des systèmes de distribution des énergies.

Le défi de la maîtrise de la demande énergétique

Au-delà des actions que porte déjà la FDE 62 dans le domaine de l'éclairage public et de la rénovation des bâtiments du patrimoine des collectivités, il convient de se projeter dans ce nouvel univers qui est celui de la gestion des données générées notamment par les compteurs communicants, propriétés des collectivités.

Nous devons examiner comment doit s'organiser ce partage de données avec les intercommunalités afin qu'elles puissent construire avec précision leurs études et analyses dans le domaine de l'efficacité énergétique.

Nous devons réfléchir sur notre niveau d'implication dans le domaine des « smart grids », examiner avec notre concédant et les territoires comment construire des synergies vertueuses sans sous-estimer l'ampleur et la complexité de ces nouveaux outils.

ÉDITO



Michel Sergent

Président de la FDE 62

LE CONSEILLER EN ÉNERGIE

TILLOY FAIT LE POINT
POUR RÉDUIRE SES DÉPENSES

Avant de lancer des travaux, la commune de Tilloy-les-Mofflaines a fait appel au **Conseiller en énergie** de la FDE 62 pour réaliser un bilan énergétique des bâtiments communaux. À la clef, un plan d'actions pour diminuer les dépenses, et des économies immédiates.

« Nous avons une dizaine de bâtiments communaux. Avant d'entreprendre des travaux de rénovation, nous avons voulu faire un point sur leurs consommations d'énergie », explique Didier Michel, le Maire de Tilloy-le-Mofflaine. La commune a donc fait appel au Conseiller en énergie de la FDE 62 pour faire un bilan des dépenses énergétiques de son patrimoine. Cet été, un technicien de la FDE 62 a visité l'ensemble du patrimoine puis analysé les factures sur 3 ans. « Cette analyse permet d'abord de comprendre les consommations et les dépenses énergétiques, éventuellement d'identifier des erreurs de facturation et même des choses étonnantes... et ce pour un coût maximum de 1 000 euros » explique François Broly, responsable MDE de la FDE62.

Une surprise...

« La surprise, c'est que **certains bâtiments récents que l'on pensait bien isolés, bien gérés, se sont avérés décevants** », confirme Didier Michel. De fait, à Tilloy, le conseiller de la FDE62 a découvert que la salle polyvalente bien que récente était plutôt économe. Le maire a décidé de faire réaliser un diagnostic sur ce bâtiment pour



revoir l'isolation, les parois, et peut-être aller vers un projet de rénovation plus conséquent. Dans la salle de sport, le conseiller a identifié un défaut de régulation, responsable d'une surconsommation coûteuse, et a proposé tout simplement, pour la supprimer, de mettre en place des thermostats avec régulateur de chauffe.

Les subventions mobilisables

Enfin, le conseiller a proposé de réaliser un audit sur un autre bâtiment, le manoir, où des travaux d'accessibilité étaient prévus. L'idée étant d'étudier

différents scénarios de travaux énergétiques et de mettre en regard les subventions qu'il est possible de mobiliser pour optimiser l'opération.

« Cela a été fait très rapidement, confie le maire, enthousiaste. Cela demande quelques journées de travail, avec une mise à disposition du personnel technique qui fait les visites et qui explique comment fonctionnent les bâtiments. À l'arrivée, on obtient **un véritable outil qui permet de mener une réflexion pour prendre les bonnes décisions au niveau de l'énergie, aux niveaux économique et environnemental.** »



UN RAPPORT DE 10 PAGES FACILE

RÉALISER UN BILAN SUR LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DE LA COMMUNE, C'EST SIMPLE, EXPLIQUE LA CONSEILLÈRE EN ÉNERGIE CAROLINE GONSE.

« Lors d'un premier rendez-vous, nous cernons la problématique de la commune, déterminons le nombre de bâtiments à visiter. Puis nous étudions sur 3 ans les factures de la consommation en énergie des bâtiments et aussi de l'Éclairage Public » Ensuite le conseiller réalise un rapport de 10 pages. « Il est très facile à comprendre, il n'y a pas besoin d'être technicien » précise Caroline Gonse. La FDE 62 le restitue en commune ou en conseil municipal. Dans ce rapport, le patrimoine est hiérarchisé et un plan d'action est proposé bâtiment par bâtiment. Il comprend **des actions à faible**

APRÈS TRAVAUX, GAVRELLE COMPTE SES ÉCONOMIES

Un bilan des consommations énergétiques, après travaux, permet de vérifier que les économies prévues sont bien réalisées et d'optimiser certains réglages. L'exemple de la commune de Gavrelle montre que cela en vaut la peine.

Après un diagnostic énergétique réalisé en 2011/2012, la commune de Gavrelle a entrepris de rénover son éclairage public devenu vétuste. « Le projet, accompagné par la FDE 62 et l'ADEME, a permis de remplacer les points lumineux délabrés et de redimensionner la puissance sur un tronçon enfoui », explique le maire Vincent Théry. Les travaux ont été réalisés entre 2012/2013. Mais quand le maire a reçu les premières factures d'énergie, le gain réalisé - 12 % sur les dépenses énergétiques - est apparu un peu décevant. « J'ai donc demandé à la FDE 62 d'étudier les factures, déclare Vincent Théry, pour **vérifier quelle était l'économie d'énergie réellement réalisée**, et me montrer quel était le gain financier. »

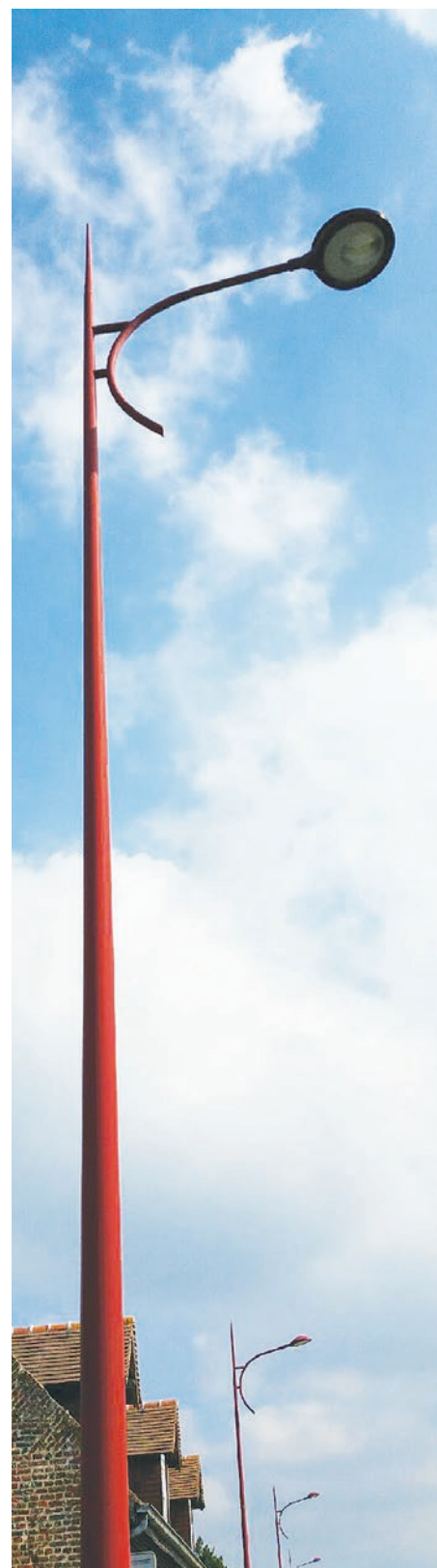
25 % de dépenses en moins

L'analyse des factures réalisée par le conseiller de la FDE 62 a permis de dépasser la simple différence entre les factures avant et après travaux qui n'est pas parlante : « Nous nous sommes rendus compte qu'il fallait comparer non pas le gain par rapport à la même situation il y a un an, mais plutôt comparer ce que l'on dépenserait si on n'avait pas fait les travaux avec ce que l'on dépense maintenant, souligne Vincent

Théry. **Cela a mis en évidence ce que l'on évite de dépenser. Et là, on s'est rendu compte que l'investissement en valait la peine.** » Le conseiller en énergie a en effet constaté **une diminution de plus de 45 % des consommations sur les armoires concernées par les travaux, et une économie financière de près de 25 % des dépenses.**

Mauvais réglage de la variation de tension

Il a aussi découvert une anomalie dans le fonctionnement du système de variation de tension qui avait été mis en place : les plages horaires de baisse de l'éclairage n'étaient pas respectées, ce qui générait un manque à gagner pour la commune. D'autre part, le conseiller a constaté que certaines puissances d'abonnement n'avaient pas été redimensionnées après les travaux, ce qui causait là aussi un manque à gagner pour la commune sur la part fixe de la consommation. Enfin, sur le parc, 25 lanternes n'avaient pas été identifiées comme vétustes à l'époque du premier audit. Une optimisation a donc été mise en évidence : la FDE a préconisé l'installation de matériel Led avec détection de présence pour obtenir un vrai gain énergétique. On peut l'estimer à 80 % sur les lanternes concernées.



À COMPRENDRE

investissement mais grosse rentabilité (installations de régulation de chauffage, corrections de défauts d'étanchéité...) ; des actions nécessitant des investissements plus conséquents mais isolés, comme reprendre les toitures ou les ouvrants ; et enfin des actions stratégiques, comme engager, sur un bâtiment à fort potentiel, une réflexion globale sur sa rénovation. Reste au conseil municipal à définir un programme en accord avec ses projets puis à faire appel à un bureau d'études pour chiffrer précisément les travaux. « Nous faisons des préconisations d'ordre général, mais nous ne chiffrons pas le coût des travaux, précise en effet Caroline Gonse. En revanche, nous indiquons quelles sont **les subventions mobilisables**, nous en estimons leur montant ainsi que les CEE récupérables sur les travaux. »

DE NOUVELLES AIDES POUR LES COMMUNES

Effacement des réseaux, rénovation de l'éclairage public, renouvellement du système de chauffage : la FDE 62 renforce ses aides pour favoriser les projets des communes.

Accompagnement des mâts : de 33 % à 58 %

L'expérience montre qu'un grand nombre de projets de rénovation de l'Éclairage Public, accompagnés par la FDE 62 dans le cadre du projet SEVE, incluent le remplacement des mâts. Afin de répondre toujours mieux aux besoins des communes, la FDE 62 a donc dernièrement décidé de renforcer son aide sur cette opération. L'accompagnement qui selon le gain énergétique s'étendait de 10 à 33 % pourra aller jusqu'à 58 %.

SEVE : Accompagnement des mâts	
Critère technique	Lanterne avec mât
Économie d'énergie > ou = 70 %	740 €
Économie d'énergie > ou = 50 % + suppression des boules et ballons fluo (indépendamment du gain énergétique)	640 €
Économie d'énergie > ou = 30 %	380 €
Économie d'énergie < 30 %	130 €

De 40 % à 80 % pour l'EP sur l'effacement des réseaux

La FDE 62 fait également évoluer le taux de subvention de la partie éclairage public dans le cadre d'aménagement esthétique des réseaux. Le taux de subvention sur les travaux d'effacement de l'éclairage public sera désormais identique à celui de la basse tension, soit de 40 à 80 % (au lieu de 10 à 40 %), selon les modalités suivantes. Les taux de subvention seront compris :

– Entre 40 et 80 % pour les travaux « basse tension » et les travaux « éclairage public » en fonction de la sécurisation mesurée sur le taux de fils nus enfouis (40 % si le réseau déposé est en torsadé, 80 % si le réseau déposé est en cuivre nu, au prorata entre 40 % et 80 % si le réseau est mixte).

– 10 % pour le matériel d'éclairage public ouvert au projet SEVE. Les candélabres subventionnés doivent être éligibles au CEE.

Radiateurs, réseaux d'eau chaude : de nouvelles aides

Pour passer d'un chauffage électrique, par aérothermes, etc., à une chaudière gaz ou une pompe à chaleur, il est nécessaire de créer un réseau de distribution d'eau chaude et d'installer des radiateurs à eau. Ces investissements n'étaient jusqu'à présent pas éligibles aux subventions de la FDE 62. Ce qui pouvait provoquer un blocage du projet.

Afin d'encourager les communes à investir dans des systèmes de production de chaleur performants, la FDE 62 a donc décidé d'élargir son accompagnement financier à ces opérations. Désormais, dans le cadre du passage à une chaudière gaz ou à une pompe à chaleur, la FDE 62 accompagnera à 25 % le tirage des réseaux hydrauliques de distribution et émission de chaleur.

Cet accompagnement financier est plafonné à 50 € par m² chauffé pour une surface de 500 m² chauffés, soit un montant de travaux éligible maximum de 25 000 € pour un montant de subvention maximum de 6 250 €.

SAMEDI 21 MAI, 9H



LES 20 ANS DE LA FDE 62

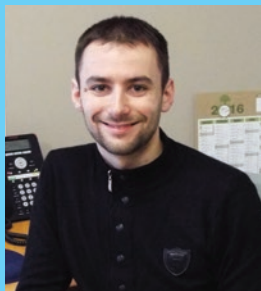
Créée en 1996, deuxième fédération d'énergie de France, forte de 891 adhérents, la FDE 62 fêtera ses 20 ans le 21 mai au matin, à Beuvry.

> 9h : accueil > 9h30 : début de la manifestation
> 10h-11h30 : réunion > 11h30 : cocktail suivi d'un buffet

Les adhérents recevront une invitation personnelle. Attention, ne l'oubliez pas ! Pour des raisons de sécurité, cette invitation sera exigée à l'entrée.

Thibaut Dejhaiger

26 ans, Thibaut Dejhaiger vient renforcer l'équipe des conseillers en énergie de la FDE 62. Ce technicien chargé plus spécialement des dossiers d'éclairage public travaille en binôme avec Caroline Gonze.



Emmanuel Morel

27 ans, technicien diplômé en Maîtrise de l'Énergie et des Énergies Renouvelables, Emmanuel Morel rejoint l'équipe de la FDE 62 en tant que Conseiller en Énergie Partagé.



Retrouvez nos informations sur www.fde62.fr